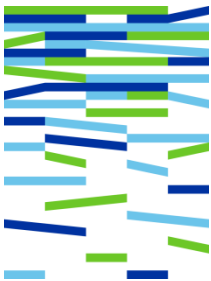


COVID-19 Mesures exceptionnelles mises en place sur le réseau VNF Bulletin d'information



Rappel sur VNF Centre-Bourgogne

VNF Centre Bourgogne gère un réseau de plus de 1200 km réparti sur quatre régions (Bourgogne Franche-Comté, Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Auvergne Rhône-Alpes) et onze départements. Ce réseau est composé de canaux artificiels (canal du Centre, canal de Roanne à Digoin, canal latéral à la Loire, canal de Briare, canal du Loing, canal du Nivernais, canal de Bourgogne) et de rivières navigables (Seille et Yonne).

Les enjeux hydrauliques du réseau en Centre Bourgogne sont majeurs, la gestion de la ressource eau devant être très fiable dans cette région en tête de trois bassins versants (Loire, Seine, Rhône). L'établissement gère ainsi 25 barrages réservoirs représentant un volume utile de 56 millions de m³ ainsi que des barrages de navigation sur la rivière Yonne.

La rivière Yonne, au gabarit 1000 tonnes sur sa partie aval, et le canal du Loing, au gabarit Freycinet, sont des axes particulièrement utilisés dans la logistique fluviale, en particulier par les céréaliers et les carriers.

Les autres voies navigables gérées par VNF Centre Bourgogne sont pour la plupart à petit gabarit, supports d'une activité orientée vers la plaisance et le tourisme. Ces voies d'eau sont de formidables atouts et opportunités de développement pour les territoires traversés, et représentent un espace de navigation exceptionnel.

Les enjeux de développement intègrent également la volonté de soutenir les activités « sur et autour de la voie d'eau » dans le domaine du tourisme et de l'aménagement: valorisation des maisons éclusières, développement d'activités sur les chemins de halage, etc.

Actions de VNF pendant la crise du coronavirus

Alors que l'épidémie de Coronavirus plonge le pays dans une crise sans précédent, dans la continuité des décisions prises par le Président de la République et le Gouvernement, VNF met en place plusieurs mesures destinées, tout en assurant la continuité des services publics essentiels, à respecter les restrictions de déplacements demandées, à préserver la santé de tous et concourir à limiter la propagation du virus.

Depuis le mardi 17 mars, les sites administratifs de la Direction territoriale Centre-Bourgogne de VNF ont été fermés jusqu'à nouvel ordre pour limiter les risques de contamination. Les agents administratifs sont en télétravail à leur domicile.

VNF concentre ses efforts sur la gestion hydraulique de sécurité (surveillance des biefs et gestion des barrages). En cette période de tension hydraulique, la mission de VNF est d'assurer ses missions de service public en lien avec la sécurité des personnes et des biens. L'établissement s'est organisé afin que la continuité de cette mission soit assurée dans la durée.

Afin d'assurer la continuité des activités économiques essentielles à la vie du pays, VNF assure également la poursuite du transport fluvial de marchandises sur le réseau navigable dont il est gestionnaire et où le besoin se fait sentir, en particulier pour les produits, matériaux et denrées de première nécessité. Sur la rivière Yonne, le mouillage réglementaire est maintenu et les écluses fonctionnent 9h par jour, avec passage à la demande. Le canal du Loing est également ouvert de Nemours à Moret-sur-Loing à la demande des coopératives céréalières. Le passage des bateaux y est assuré du lundi au vendredi, de 9h à 12h puis de 13h30 à 17h.

En outre, suite à la publication d'un guide de bonnes pratiques destinées aux entreprises du BTP le 2 avril par l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT), VNF travaille actuellement avec l'ensemble de ses prestataires de travaux afin de déterminer dans quelle mesure une reprise de certains chantiers pourrait être envisagée, dans le respect des mesures générales de prévention de la propagation du virus Covid-19.

La navigation touristique et de plaisance, incluant les sports et activités nautiques, est interdite depuis le mardi 17 mars et reprendra au plus tôt le 29 mai, si le déconfinement débute bien le 11 mai. VNF met tout en œuvre pour viser cette date qui comprend le délai de fin des travaux de chômage et de remise en état du réseau pour la navigation. Certains secteurs pourraient nécessiter localement un délai de remise en service supplémentaire.

VNF reste en lien avec l'ensemble des entreprises liées à ce secteur d'activité pour les accompagner dans leur stratégie de reprise de l'activité, et en priorisant les secteurs à plus fort enjeu économique.

Durant toute cette période de crise, les péages de navigation (fret, professionnels de la plaisance et privés) seront gratuits. La perception des redevances d'occupation domaniale est suspendue jusqu'à la fin de la crise pour les entreprises du tourisme et de la logistique fluviale. L'ensemble des usagers est tenu au courant de ces mesures financières via un affichage sur le site vnf.fr.

Les usagers sont également informés des conditions de navigation par avis à la batellerie et communication locale. Ces dispositions peuvent être modifiées selon l'évolution de la situation sanitaire et des mesures gouvernementale.

Dans ce contexte, l'attention est attirée sur le fait que certains agents de VNF peuvent être amenés à se déplacer pour réaliser les missions décrites ci-dessus (exploitation et maintenance des ouvrages, patrouilles pour vérifier l'état des berges, certaines tâches administratives indispensables non réalisables à distance comme le dépannage d'équipements informatiques nécessaires à la continuité du service). Ces agents sont munis d'un justificatif de déplacement professionnel délivré par VNF.

Contacts VNF :

Retrouvez l'évolution de la situation sur www.vnf.fr

Contact mail : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr

1, Chemin Jacques de Baerze – CS 36229 – 21062 Dijon cedex
Tél. : 03 45 34 13 00 – www.vnf.fr